



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2008
Français
Original : anglais

Quatrième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 1791 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans l'application de ladite résolution. On y trouvera exposés les principaux événements survenus dans le pays jusqu'au 10 novembre 2008 depuis mon précédent rapport (S/2008/330) en date du 15 mai 2008.

II. Principaux événements

A. Le processus de paix

2. Le processus de paix a enregistré des progrès notables au début de la période considérée, mais il a ensuite évolué vers une impasse de plus en plus marquée à l'approche du délai fixé au 31 décembre 2008 pour l'application de l'Accord général de cessez-le-feu. Le 16 mai, le retour à Bujumbura d'une délégation du Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de délibération (Palipehutu-FNL), dirigée par son porte-parole, le Pasteur Habimana, a donné un nouvel élan à l'application de l'Accord général de cessez-le-feu signé en septembre 2006. Le Directoire politique et le Mécanisme conjoint de vérification et de suivi se sont réunis le 19 mai pour la première fois à Bujumbura en 2008. Le 26 mai, le Gouvernement et le Palipehutu-FNL ont publié une déclaration conjointe mettant fin aux hostilités qui avaient été déclenchées en avril. Le retour à Bujumbura du Président du Palipehutu-FNL, Agathon Rwasa, le 30 mai a encore renforcé la crédibilité du processus de paix.

3. Le 2 juin, les délégués du Gouvernement et du Palipehutu-FNL auprès du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi ont adopté un plan opérationnel conjoint décrivant le calendrier de démobilisation et d'insertion des combattants du Palipehutu-FNL. La Commission européenne et le Gouvernement suisse ont convenu d'appuyer un programme alimentaire exceptionnel de 420 000 euros en faveur des combattants du Palipehutu-FNL. Ce programme alimentaire avait pour objet de faire baisser la criminalité et d'encourager le regroupement des combattants



dans des zones désignées en vue d'engager le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

4. Dans une lettre datée du 4 juin adressée au Président du Directoire politique, le Président Rwasa du Palipehutu-FNL a décrit ses priorités comme étant les suivantes : a) la libération des prisonniers politiques et des prisonniers de guerre; b) l'intégration politique et militaire; c) un amendement à la Constitution afin de permettre la transformation du Palipehutu-FNL en un parti politique tout en conservant son nom actuel; d) la réécriture de l'histoire du Burundi; et e) la création d'une « Commission de la vérité, du pardon et de la réconciliation ».

5. En juin, le Directoire politique, comprenant des représentants du Gouvernement et du Palipehutu-FNL, s'est réuni avec le Groupe d'envoyés spéciaux pour le Burundi à Magaliesberg (Afrique du Sud). Lors de cette réunion, les partis et le Groupe d'envoyés ont élaboré le Communiqué de Magaliesberg dans lequel le Gouvernement et le Palipehutu-FNL ont réaffirmé leur engagement de rechercher des solutions communes et globales aux problèmes qui avaient entravé dans le passé les efforts en vue de la mise en œuvre du processus de paix. Le Parlement sud-africain a décidé de proroger l'engagement du contingent sud-africain au sein de l'Équipe spéciale de l'Union africaine au Burundi du 30 juin au 31 décembre 2008.

6. Après plusieurs reports, environ 2 100 éléments du Palipehutu-FNL sont arrivés le 21 juillet à la première zone de rassemblement dans la commune de Rugazi, province de Bubanza. Le Gouvernement a déploré publiquement la faiblesse du ratio armes-combattants et l'absence d'une liste attestant que le Palipehutu-FNL comptait bien 21 000 combattants comme il le prétendait. Une controverse est ensuite née après que le Président du Palipehutu-FNL, Rwasa, ait rendu publique la lettre qu'il avait adressée le 27 juillet au Facilitateur sud-africain Charles Nqakula, dans laquelle il demandait de réserver la moitié de tous les postes civils et militaires de haut rang aux membres du Palipehutu-FNL.

7. Cela étant, le Mécanisme conjoint de vérification et de suivi a évolué favorablement, des progrès ayant été accomplis en ce qui concerne la question des prisonniers politiques avec l'achèvement le 8 août de l'enquête nationale sur les prisons, qui a permis de recenser 687 prisonniers Palipehutu-FNL. Une commission conjointe Ministère de la justice/Palipehutu-FNL statuera au cas par cas sur leur libération.

8. Le 18 août, le Président du Burundi, Pierre Nkurunziza, et le Président du Palipehutu-FNL, Rwasa, se sont rencontrés en présence du Facilitateur et ont décidé de tenir des réunions privées deux fois par semaine. Les 18 et 19 août, le Président Nkurunziza a pris deux décrets portant création d'une commission chargée d'examiner le statut de combattant des prétendus dissidents du Palipehutu-FNL dans les communes de Randa et de Buramata, Province de Bubanza, et de les reconnaître officiellement comme déserteurs du Palipehutu-FNL. En réaction, le Palipehutu-FNL, qui avait renié ce groupe de dissidents a publiquement accusé le Gouvernement de saboter le processus de paix. En outre, le Président Rwasa a adressé une lettre au Président Nkurunziza en date du 26 août dans laquelle il a accusé le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) de vouloir l'assassiner ainsi que d'autres dirigeants du Palipehutu-FNL.

9. Malgré ces tensions, le Président du Palipehutu-FNL a rencontré le Président Nkurunziza le 29 août à Ngozi en présence du Facilitateur et du Directoire politique. C'est à la suite de cette rencontre qu'a été publiée la Déclaration de Ngozi dans laquelle les deux dirigeants ont clairement défini leurs responsabilités respectives quant au règlement des problèmes posés. Parmi ceux-ci, trois ont été déclarés potentiellement contraires à la Constitution et nécessitant l'intervention du Directoire politique : a) la reconnaissance du Palipehutu-FNL en tant que parti politique sous son appellation actuelle; b) la participation du Palipehutu-FNL en tant qu'observateur au Parlement; c) l'intégration de membres du Palipehutu-FNL dans les organes exécutifs du Gouvernement.

10. Le 17 septembre, le Président du Palipehutu-FNL a présenté un mémorandum au Directoire politique dans lequel il soulignait que son mouvement ne se conformerait pas aux obligations de la démobilisation avant d'avoir été enregistré comme parti politique sous son appellation actuelle. Il a proposé de ne pas appliquer au Palipehutu-FNL les obligations constitutionnelles relatives au nom du parti avant les élections de 2010, date à laquelle une réforme constitutionnelle pourrait autoriser le parti à conserver son nom.

11. Les réunions distinctes qui ont eu lieu entre le Directoire politique, le Président Nkurunziza et le Président du Palipehutu-FNL, Rwasa, le 26 septembre, ont également confirmé la persistance de l'impasse sur des questions à caractère politique et sur d'autres concernant l'intégration militaire. Le 14 octobre, le chef de la délégation du Gouvernement au Mécanisme conjoint de vérification et de suivi a déclaré que la Force de défense nationale interviendrait pour protéger la population si les exactions commises par le Palipehutu-FNL continuaient. Le 27 octobre, des personnes se présentant comme sympathisants du Palipehutu-FNL ont manifesté dans plusieurs provinces, rejetant sur le Gouvernement la responsabilité du manque de progrès dans le processus de paix. En réaction, le porte-parole du Ministère de la sécurité publique a averti que le Gouvernement ne tolérerait pas de tels troubles et a accusé le Palipehutu-FNL de violer l'Accord global de cessez-le-feu.

12. À la suite de l'exposé présenté le 22 octobre par le Facilitateur aux chefs d'État de l'Initiative de paix régionale sur l'impasse dans laquelle se trouvait l'application de l'Accord global de cessez-le-feu, une délégation ministérielle composée du Ministre ougandais des affaires étrangères, du Facilitateur et d'un représentant de la République-Unie de Tanzanie a transmis, le 6 novembre, des messages de l'Initiative au Président Nkurunziza et au Président Rwasa. Dans ces messages, il était indiqué que le délai du 31 décembre relatif à l'application de l'Accord global de cessez-le-feu devait être respecté, que le Gouvernement devait intégrer le Palipehutu-FNL dans les institutions nationales conformément à la loi, que le Palipehutu-FNL ne devait ménager aucun effort pour regrouper ses combattants dans les zones de rassemblement aux fins de la mise en œuvre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et qu'il devait renoncer à son appellation actuelle, qui avait une connotation ethnique. Le 10 novembre, aucun progrès n'avait été accompli. Évolution inquiétante, les rapports selon lesquels le Palipehutu-FNL et la Force de défense nationale avaient pris de nouvelles positions militaires ont été confirmés, contribuant aux craintes de la population des provinces occidentales concernant une reprise des affrontements armés.

B. Conditions de sécurité

13. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité au Burundi se sont améliorées au cours de la période considérée, à la suite de l'arrêt, le 26 mai, des hostilités à grande échelle entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL. Cependant, des éléments qui appartiendraient au Palipehutu-FNL, d'anciens combattants et des membres des forces de sécurité ainsi que des personnes armées non identifiées ont continué de commettre des actes criminels à travers le pays, essentiellement des attaques à la grenade, des vols à main armée, des pillages, des embuscades et des meurtres.

14. En ce qui concerne la sécurité du personnel de l'ONU, des événements préoccupants se sont produits. Le 7 juillet, deux véhicules des Nations Unies transportant des fonctionnaires du BINUB ont été attaqués à la grenade en deux endroits distincts de Bujumbura. Un des deux véhicules a été sérieusement endommagé. Heureusement, ces attaques n'ont pas fait de blessés. Ces incidents semblent liés aux griefs exprimés par d'anciens membres de l'Opération des Nations Unies au Burundi. À la fin du mois d'août, le Ministère des affaires étrangères a informé le BINUB que le Gouvernement avait donné instruction à tous les services concernés d'enquêter sur ces attaques, de poursuivre les auteurs en justice et de prendre des mesures pour éviter de tels actes à l'avenir. Des suspects ont été arrêtés. L'enquête se poursuit.

C. Évolution de la situation politique

15. Dans mon rapport daté du 15 mai, j'ai informé le Conseil des crises politiques internes chroniques qui avaient paralysé les organes exécutifs et législatifs au cours de l'année écoulée. Cette situation a sensiblement évolué pendant la période à l'examen, du fait de l'exclusion de l'Assemblée nationale de 22 parlementaires dissidents du CNDD-FDD.

16. Le 6 juin, la Cour constitutionnelle a jugé anticonstitutionnel que les 22 parlementaires dissidents du CNDD-FDD continuent de siéger au Parlement alors qu'ils ne représentaient plus ni un groupe ni un parti politique élu. Ils ont été remplacés par des parlementaires fidèles au CNDD-FDD, ce qui a redonné au parti au pouvoir la majorité simple à l'Assemblée. Les travaux législatifs ont alors pu reprendre, et un nombre sans précédent de lois ont été adoptées. Toutefois, l'opposition et certains observateurs internationaux ont mis en question l'arrêt de la Cour constitutionnelle et l'indépendance du pouvoir judiciaire. Les parlementaires dissidents m'ont écrit en juin et en septembre pour me faire part de leur inquiétude concernant leur sécurité ainsi que pour mettre en question la licéité de l'arrêt.

17. Le 18 juin, le Président Nkurunziza a pris un décret instituant à titre permanent la Commission électorale nationale indépendante. Si les acteurs politiques burundais se sont réjouis de la création de la Commission, ils ont toutefois aussi déploré le manque de consultation. Les partis d'opposition ont en particulier émis des réserves au sujet de la sélection prochaine des membres de la Commission et ont demandé à être consultés à ce sujet. Il faut que le Parlement approuve les membres de la Commission.

18. En juillet, deux des 22 anciens parlementaires du CNDD-FDD qui avaient été démis de leurs fonctions ont été arrêtés, accusés d'avoir mis en péril la sécurité de l'État. Un troisième a été arrêté le 1^{er} octobre pour avoir insulté et agressé un

magistrat. Plusieurs représentants de la société civile et des médias ont eux aussi été arrêtés ou convoqués par la police entre août et octobre. Plus de 200 organisations de la société civile ont fait paraître le 5 septembre un mémorandum dans lequel elles ont dénoncé les manœuvres d'intimidation dont avaient été victimes des membres de la société civile et des médias. Elles se sont également déclarées préoccupées par ce qu'elles jugeaient être une campagne préélectorale et par les dysfonctionnements du Gouvernement.

19. Le 6 octobre, le Ministère de l'intérieur a promulgué une ordonnance portant réglementation des réunions et manifestations des partis politiques et autres associations, qui prévoyait notamment la mise en œuvre de mesures énoncées dans un décret datant de 1991. L'opposition a protesté, arguant que cette ordonnance limitait la liberté de réunion. Le 15 octobre, le parti au pouvoir a prié le Ministre de l'intérieur de consulter les partis politiques au sujet des dispositions de ce texte. Entre septembre et début novembre, plusieurs membres de l'opposition ont été arrêtés, y compris des membres de l'Union pour la paix et le développement Zigamibanga et du Mouvement pour la sécurité et la démocratie (qui s'appelle désormais Mouvement pour la solidarité et la démocratie), pour avoir diffamé le Chef de l'État et organisé des réunions politiques illicites. La société civile et la communauté internationale ont vivement réagi à ces arrestations.

20. La deuxième session plénière du Parlement, qui s'est tenue du 2 juin au 29 août, a été féconde, puisque 20 lois ont été adoptées, dont deux qui avaient directement trait à la consolidation de la paix, à savoir celles qui portaient création du Conseil national de sécurité et du Conseil national pour l'unité nationale et la réconciliation.

21. Deux nouveaux partis politiques dirigés par d'éminentes personnalités ont été accrédités en juillet et en août respectivement : le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) Nyakuri, parti dissident dirigé par Jean Minani, ancien Président de l'Assemblée nationale, et l'Alliance pour la démocratie et le renouveau, dirigé par Alice Nzomukunda, qui avait été l'une des responsables du CNDD-FDD et la seconde Vice-Présidente du pays.

D. Aspects régionaux

22. Le 21 juin, le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs est entré en vigueur après avoir été ratifié par 8 des 11 pays du champ de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. En vertu de ce Pacte, le Burundi et les autres gouvernements de la région se sont engagés à s'attaquer aux principaux problèmes en matière de sécurité, de gouvernance et de développement ainsi que dans les domaines humanitaire et social, selon une perspective régionale.

23. Le Burundi, qui a récemment adhéré à la Communauté d'Afrique de l'Est, s'est vu octroyer le 29 août un statut spécial dans la Communauté, permettant la suppression progressive des droits de douane frappant ses biens et services. L'Équipe spéciale de haut niveau de la Communauté d'Afrique de l'Est a tenu à Bujumbura, du 20 au 27 septembre, sa troisième série de négociations consacrées à l'élaboration d'un protocole portant création d'un marché commun dans la Communauté. La dernière main devrait être mise à ce protocole d'ici à décembre 2008.

24. De violents combats ont de nouveau éclaté dans l'est de la République démocratique du Congo à la fin du mois d'août, ce qui a fait craindre que des groupes armés congolais recrutent des Burundais, notamment des soldats démobilisés et des combattants. Le Gouvernement a chargé une commission d'enquêter sur cette question.

E. Activités ayant trait à la Commission de consolidation de la paix

25. Le 23 juin, le Gouvernement a présenté son premier rapport semestriel sur la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, qui comportait une série de recommandations tenant compte des préoccupations de toutes les parties prenantes intéressées. La Commission de consolidation de la paix a accueilli avec satisfaction ce rapport et formulé de nouvelles recommandations, tout en répertoriant certains problèmes, notamment l'impasse dans laquelle se trouvait l'application de l'Accord général de cessez-le-feu, les violations des droits de l'homme et le taux élevé de chômage et de pauvreté.

26. Du 21 au 24 octobre, une délégation dirigée par le nouveau Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Anders Lidén (Suède), s'est rendue au Burundi, où elle s'est entretenue avec des représentants du Gouvernement et d'autres parties prenantes des prochaines étapes du processus de consolidation de la paix dans le pays, et en particulier des moyens de renforcer leur partenariat. La délégation a également évoqué la façon dont la Commission de consolidation de la paix pourrait aider le Burundi à instaurer un environnement propice à la tenue d'élections libres, transparentes et pacifiques en 2010, à mobiliser des ressources à l'appui du processus de paix, y compris pour faire face à tout besoin pressant en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et à résoudre les problèmes liés à la réinsertion des rapatriés et des réfugiés burundais de retour de pays voisins.

III. Consolidation de la paix et intégration des activités du système des Nations Unies

27. L'intégration des activités de l'équipe des Nations Unies au Burundi s'est poursuivie tant au niveau de la stratégie que des programmes grâce aux rôles complémentaires que continue de jouer mon représentant exécutif, qui sert également de coordonnateur résident, coordonnateur humanitaire, représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et responsable désigné.

28. Le système des Nations Unies au Burundi a intégré les projets politiques et relatifs à la sécurité et aux droits de l'homme dont le Conseil de sécurité lui a confié l'exécution avec les activités humanitaires et celles de relèvement accéléré et de développement des diverses entités des Nations Unies présentes au Burundi en s'attachant tout particulièrement aux activités permettant de consolider la paix. Ces tâches ont été définies dans la Stratégie intégrée d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix, qui étoffe le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, laquelle a orienté les efforts de consolidation de la paix déployés par le BINUB et le reste du système des Nations Unies au cours des deux années écoulées à l'appui des priorités gouvernementales. Au cours de la période à

l'examen, cette approche intégrée a permis de renforcer l'impact de l'appui individuel et collectif apporté au Gouvernement dans des domaines tels que l'absence de sécurité alimentaire, l'accès à la terre, en particulier pour les rapatriés et les Burundais expulsés de la République-Unie de Tanzanie, et l'autonomisation des femmes et des jeunes en faveur de la consolidation de la paix. Les fonds reçus du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la consolidation de la paix ont permis de financer ces activités prioritaires et d'autres, essentielles pour la consolidation de la paix.

29. Afin de consolider l'intégration, l'Équipe de gestion intégrée des Nations Unies et le Gouvernement burundais ont lancé un projet de planification stratégique au cours d'un séminaire qui a eu lieu en octobre. Ce projet visait à définir les priorités stratégiques des Nations Unies pour la période 2010-2014, notamment : a) l'appui aux capacités nationales en matière de planification et de coordination stratégiques; b) la gouvernance démocratique, y compris le processus électoral et les institutions connexes; c) la justice transitionnelle et les droits de l'homme; et d) le relèvement des communautés, l'accent étant mis sur les populations les plus touchées par la guerre. Il a été décidé lors du séminaire de créer une équipe commune Gouvernement-Nations Unies chargée de diriger le reste du projet de planification, compte tenu des atouts du système des Nations Unies et de son alignement sur d'autres partenaires clefs. Ces quatre priorités reflètent l'engagement pris par les Nations Unies de tenter, de façon intégrée, de surmonter les obstacles à la consolidation de la paix restants.

Gouvernance démocratique

30. Au cours de la période faisant l'objet du rapport, les secteurs de la gouvernance qui ont posé certains des problèmes les plus importants ont été le fonctionnement des institutions, l'instauration d'un climat propice au dialogue et la corruption. Conformément à son mandat, le BINUB a mené un certain nombre d'activités pour contribuer à l'amélioration du dialogue national, renforcer les capacités de lutte contre la corruption du Gouvernement et de la société civile, faciliter le fonctionnement du Parlement et faire progresser la réforme de l'administration publique et la décentralisation.

31. Afin de promouvoir le dialogue entre les différentes parties en présence au Burundi, le BINUB a pris l'initiative, le 7 juillet, d'une série d'ateliers organisée dans les 17 provinces auxquels ont participé quelque 1 000 personnes dans le contexte du projet financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix visant à créer des cadres de dialogue. En outre, afin de continuer à renforcer les institutions nationales, le BINUB a aidé le Ministère de la bonne gouvernance à établir quatre des neuf brigades de lutte contre la corruption prévues; fourni une assistance technique au Ministère de la fonction publique afin de lui permettre de mettre au point une stratégie de mise en œuvre des réformes de l'administration publique; et aidé le Gouvernement à présenter un document directif sur la décentralisation nationale et un plan d'action triennal devant être validés par les responsables nationaux et locaux ainsi que des représentants de la société civile et des médias.

Médias

32. Afin de renforcer les capacités des médias nationaux et du Conseil national de la communication, Le BINUB a offert une formation aux journalistes dans le domaine de l'éthique, de la réglementation des médias, du journalisme d'enquête et des techniques de communication. Dans l'intervalle, les relations entre le Gouvernement, les médias et le Conseil national de la communication se sont dégradées à la suite de l'arrestation, le 11 septembre, du directeur de l'agence de presse NetPress, accusé d'avoir diffusé de fausses informations concernant des fonds reçus par le Président pour son voyage en Chine. Le 23 septembre, le Conseil a officiellement accusé la station de radio burundaise Radio publique africaine d'avoir diffusé de fausses déclarations impliquant de hauts responsables du Gouvernement. Par la suite, la station de radio a reconnu publiquement avoir diffusé des informations erronées le 5 octobre.

Réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration

33. La mise au point d'un plan général de réforme du secteur de la sécurité a remarquablement progressé. Le 31 août, le Président Nkurunziza a entériné une loi adoptée par le Parlement portant création du Conseil national de sécurité composé de 17 membres, conformément à la Constitution. Le 5 novembre, il a signé un décret nommant neuf de ces 17 membres, y compris deux évêques et deux femmes. Les membres non nommés sont le Président de la République, les Premier et Deuxième Vice-Présidents et les Ministres de l'intérieur, des affaires étrangères, de la sécurité publique, de la défense et de la justice. Le Conseil national de sécurité devrait contribuer à la mise au point d'un plan national intégré de réforme du secteur de la sécurité afin de coordonner la réforme de la police et des services de défense et de renseignement et de faire en sorte qu'ils rendent tous compte au Parlement.

34. S'agissant des réformes sous-sectorielles, le 3 juin, le Ministre de la sécurité publique a rendu public un plan de réforme stratégique décennal conçu pour faire de la police nationale du Burundi une force moderne et professionnelle d'ici à 2017. Le plan prévoit l'amélioration des structures administratives et des capacités opérationnelles de la police ainsi que l'acquisition d'actifs corporels. Donnant suite à une demande officielle, le BINUB est convenu de participer à la formulation d'un plan de réforme stratégique des services de renseignement nationaux. En outre, l'examen à mi-parcours du plan de réforme stratégique des forces de défense nationales pour 2006-2010 a été avalisé le 22 août par le Ministre de la défense nationale.

35. Le 23 juin, les services de renseignement nationaux, en partenariat avec le BINUB, ont lancé un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix axé sur la professionnalisation des services de renseignements grâce à la formation et au remaniement du cadre juridique pertinent, afin que le Parlement puisse les contrôler de façon plus efficace.

36. Des progrès notables ont été réalisés dans plusieurs autres domaines prioritaires de la réforme du secteur de sécurité grâce à la mise en œuvre de projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. La formation des forces de défense nationale au maintien de la paix, au code de conduite à respecter, aux droits de l'homme, aux spécificités et au VIH/sida a commencé le 4 août et devrait

prendre fin en mars 2009. Le nombre de casernes devant être rénovées dans le cadre du projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix pour le casernement des forces de défense nationales est passé de 14 à 17 grâce à l'appui des Pays-Bas et la rénovation devrait être menée à bien d'ici à février 2009. Cela permettra d'améliorer la gestion des troupes et de leurs armes et de limiter leurs contacts avec la population civile. En outre, sur les 715 familles déplacées logées dans des casernes au cours de la guerre, 625 ont été réinstallées.

37. Des véhicules équipés de radios et du matériel de bureau ont été fournis aux commissariats de police des provinces, de façon à améliorer l'appui logistique et à renforcer la présence de la police dans les zones rurales. Le BINUB et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme ont facilité la création de groupes spécialisés dans les femmes dans quatre commissariats principaux de police de province. Le BINUB a également apporté un appui à l'Inspection générale de la police en mettant sur pied un projet visant à renforcer ses capacités de contrôle internes et ses mécanismes de responsabilisation afin de prévenir la corruption et les violations des droits de l'homme par les membres de la police nationale du Burundi. Plusieurs véhicules et du matériel et des fournitures de bureau ont été mis à la disposition de l'Inspection générale et une formation a été offerte au personnel dans le domaine des techniques relatives aux enquêtes de police et des mécanismes de contrôle internes.

38. Le processus de compression des effectifs de l'armée et de la police nationales, pour qu'elles se composent de 25 000 et 15 000 éléments respectivement, est en suspens depuis avril. Ce processus, dans le cadre duquel 4 300 éléments supplémentaires devraient être démobilisés contre leur gré et obtenir une aide à la réintégration, est au point mort et ne reprendra que lorsque des progrès seront faits pour ce qui est de l'intégration des Palipehutu-FNL dans les forces de défense et de sécurité nationales.

Désarmement, démobilisation et réintégration

39. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, des progrès ont été réalisés pour ce qui est du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des ex-combattants et membres de milices. Ce processus a toutefois été entravé par des allégations de malversations touchant le programme national de démobilisation, réinsertion et réintégration et quelque 27 300 éléments doivent encore y participer. Parmi ces derniers figurent 21 100 membres des Palipehutu-FNL, dont 2 155 sont regroupés dans la zone de rassemblement de Rugazi sous la protection de l'Équipe spéciale de l'Union africaine, ainsi que 4 300 éléments des services de sécurité qui doivent être démobilisés et réinsérés dans la vie civile. En outre, en application des deux décrets présidentiels publiés les 18 et 19 août, la décision a été prise d'inclure dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration 3 221 supposés dissidents des Palipehutu-FNL qui se trouvent actuellement cantonnés dans la province de Bubanza sous la protection des forces de défense nationales.

40. Le 15 septembre, une mission d'évaluation menée dans le cadre du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion de la Banque mondiale a confirmé que le programme régional prendrait fin le 31 décembre, ce qui entraînerait le démantèlement du mécanisme de financement actuel du programme de démobilisation nationale burundais. Il existe toutefois encore un reliquat de ressources pour la démobilisation si des progrès sont réalisés dans le processus de

désarmement, de démobilisation et de réintégration avant la date limite de fin décembre. La Banque mondiale a également confirmé que 10 millions de dollars seraient mis à disposition d'ici à avril 2009 par le biais d'un prêt consenti par l'Association internationale de développement de la Banque mondiale en vue de la mise en place d'un nouveau mécanisme d'affectation spéciale spécifique au Burundi. Tandis que le Gouvernement poursuit le dialogue avec ses partenaires à propos de ce nouveau mécanisme, il restructure son organisme national et réévalue son programme national de démobilisation et de réintégration. En collaboration avec la Banque mondiale et le PNUD, le BINUB aide le Gouvernement à mettre au point une nouvelle stratégie nationale de désarmement, démobilisation et réintégration. Cette stratégie portera non seulement sur la démobilisation et la réintégration des Palipehutu-FNL mais également sur une réinsertion durable dans les communautés de l'ensemble des combattants démobilisés ainsi que sur certains des liens qui existent entre le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité. Il convient également de noter que le mandat de l'Équipe spéciale de l'Union africaine expire le 31 décembre 2008 ainsi que celui de la Mission de facilitation sud-africaine. À moins que l'Équipe spéciale ne voie son mandat prorogé, il n'existera plus de force neutre pour fournir une protection aux ex-combattants des Palipehutu-FNL se trouvant dans la zone de rassemblement de Rugazi, ce qui pourrait sérieusement influencer sur la volonté de ces derniers de participer au processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

Armes légères

41. La question de la prolifération des armes légères demeure une grave préoccupation pour le Gouvernement, la population et les partenaires internationaux. Le 26 mai, la Commission pour le désarmement de la population civile et la lutte contre la prolifération des armes légères a été créée par un décret présidentiel qui a élargi le mandat de l'entité précédente afin d'inclure une interdiction générale des armes. Fin août, la Commission, en partenariat avec le BINUB et le PNUD, a révisé sa loi sur les armes légères afin d'harmoniser le droit burundais avec la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères illicites dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique. La loi est actuellement examinée par les ministères compétents avant d'être soumise au Parlement.

42. Des progrès ont été faits pour ce qui est de la destruction des armes sur des sites construits avec l'assistance du BINUB. Au total, 2 094 armes légères ont été détruites depuis le 1^{er} mai 2008, ce qui porte le nombre total d'armes légères détruites cette année à 6 000 environ. Dans toutes les provinces, la police a continué ses opérations de bouclage et de perquisition méthodique en vue de confisquer les armes illégales.

43. Conformément à la Convention d'Ottawa de 2004 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert, des mines antipersonnel et sur leur destruction, le centre burundais de coordination du déminage continue de s'employer à déminer les 4 % restants des zones estimées à risque dans la province de Bubanza.

Droits de l'homme

44. Les violations graves des droits de l'homme, qui s'étaient brusquement multipliées en avril au moment des hostilités, ont également été très nombreuses durant les mois qui ont suivi. Le harcèlement des représentants de la société civile, des syndicats et des partis d'opposition par les autorités burundaises s'est accentué ces derniers temps, avec notamment des arrestations et des détentions arbitraires.

45. L'impunité est demeurée préoccupante. Un petit nombre seulement des violations des droits de l'homme signalées ont fait l'objet d'enquêtes et les auteurs ont rarement été poursuivis et condamnés.

46. Suite aux exécutions sommaires commises en 2006 dans le parc national de Ruvubu (province de Muyinga), un tribunal militaire a condamné le 23 octobre le principal accusé à la peine capitale par contumace et 14 autres accusés à des peines d'emprisonnement. Neuf accusés ont été acquittés. Dans l'affaire des quatre exécutions sommaires commises en août 2006 dans la commune Kinama (ville de Bujumbura), le tribunal a tenu des auditions publiques le 13 novembre et l'affaire a été renvoyée à janvier 2009. Pour ce qui est de l'affaire des 22 personnes qui auraient été torturées par une unité de police spéciale dans la commune de Rutegama (province de Muramvya) en 2007, les trois policiers accusés ont comparu devant les juges en octobre et novembre et les audiences devraient reprendre dès que le tribunal aura statué sur les exceptions préjudicielles. Il n'y a eu aucun élément nouveau concernant le massacre commis à Gatumba en 2004. Pour ce qui est de l'affaire Kassy Manlan, l'ancien représentant du bureau de l'Organisation mondiale de la Santé au Burundi tué en 2001, tous les accusés ont été acquittés le 12 juin par la Cour suprême.

47. Depuis la mi-août, le Gouvernement n'a cessé de prendre de nouvelles mesures perçues comme autant de restrictions à la liberté de réunion, comme décrit plus haut, et à la liberté d'expression. S'agissant de la liberté d'expression, des actions en justice ont été engagées contre des organisations non gouvernementales, des organes de presse, des syndicats et des partis politiques qui exprimaient le point de vue de l'opposition. Six personnes au moins sont actuellement emprisonnées pour diffamation de dignitaires de l'État ou de personnalités du parti au pouvoir. Depuis août, les représentants de la société civile protestent contre ces agissements.

48. Le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques sera peut-être examiné lors de la session parlementaire en cours, le Président ayant demandé le réexamen de la loi portant ratification du Protocole qui avait été adoptée à la session précédente.

49. La violence sexuelle est demeurée un grave sujet de préoccupation. Le BINUB a participé à l'organisation d'une conférence de haut niveau sur les stratégies de lutte contre la violence sexuelle, qui s'est tenue du 17 au 19 juin à Goma (République démocratique du Congo). Par ailleurs, le BINUB et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont aidé le Gouvernement à élaborer un projet de résolution sur la violence contre les femmes. Le BINUB a également continué de participer au suivi de l'application de la stratégie nationale de lutte contre les violences et les abus sexuels envers les femmes et les enfants et a recommandé que les initiatives et les mesures prises au niveau local soient harmonisées.

50. Le BINUB a mené de nombreuses activités auprès des représentants de l'État, des forces de sécurité, des médias, de la société civile et dans la population pour les sensibiliser aux droits de l'homme. En étroite collaboration avec le Gouvernement, il entreprend actuellement, dans le cadre de la célébration du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un certain nombre d'activités qui se termineront par une manifestation nationale le 10 décembre.

51. Pour ce qui est de la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme, un comité interministériel examine depuis mai un projet de loi qui sera ensuite transmis à l'Assemblée nationale et au Sénat pour adoption. Le BINUB continue de soutenir cette procédure.

52. Par sa résolution 9/19 adoptée en septembre 2008, le Conseil des droits de l'homme a prorogé le mandat de l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi en attendant qu'une commission nationale indépendante des droits de l'homme ait été créée. À la même session, l'Expert indépendant a présenté son rapport (A/HRC/9/14) relatant la visite qu'il avait effectuée au Burundi du 29 juin au 12 juillet. Il y notait une détérioration de la situation générale des droits de l'homme et faisait un certain nombre de recommandations au Gouvernement et à la communauté internationale.

53. Le Conseil des droits de l'homme devra examiner la situation du Burundi les 2 et 4 décembre 2008, lors de la troisième session de l'examen périodique universel. Le BINUB a aidé les différentes parties prenantes à se préparer à cet exercice, au cours duquel un rapport établi par le Gouvernement sera examiné. Le rapport final qui devait être adopté par le Conseil des droits de l'homme à l'issue de cet examen contiendra une série de recommandations.

Réforme de la justice

54. La présentation du projet révisé de code de procédure pénale à l'Assemblée nationale et au Sénat a été retardée en attendant que le texte soit traduit en kirundi comme le veut la Constitution. Le projet révisé de code pénal figure à l'ordre du jour parlementaire depuis février 2007. Il doit en principe être examiné durant la troisième session parlementaire qui a commencé le 6 octobre.

55. Dix-sept nouveaux tribunaux correctionnels sont en construction; ils seront aménagés dans le cadre du projet Justice financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et par le Luxembourg. Malgré quelques retards, le projet devrait être achevé d'ici à la fin de l'année.

56. La surpopulation carcérale, qui demeure une préoccupation prioritaire, a provoqué de nombreux incidents dans les prisons provinciales durant la période à l'examen. En association avec le Ministère de la justice, le BINUB a organisé sept séries d'audiences foraines pour contribuer à accélérer les procédures judiciaires et réduire le nombre de personnes en détention provisoire. Le BINUB a également formé, en collaboration avec le Directeur général de l'administration pénitentiaire, 120 fonctionnaires et surveillants de prison, sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que sur les règles de déontologie.

57. Par ailleurs, le BINUB a lancé des initiatives stratégiques afin de renforcer les capacités des magistrats burundais. Dans un premier temps, 254 magistrats, dont 51 femmes, ont été formés dans tout le pays à l'application des instruments

internationaux relatifs aux droits de l'homme dans les procédures pénales du droit burundais. Ensuite, environ 1 000 magistrats ont été formés aux règles de déontologie judiciaire. En dernier lieu, un stage de formation d'un mois sur la gestion des tribunaux et la déontologie a été organisé à l'intention de 12 magistrats qui devront à leur tour former quelque 120 confrères d'ici à la fin de 2008.

58. Dans le domaine de la justice pour mineurs, le BINUB a organisé dans la province de Ngozi une série d'ateliers de sensibilisation auxquels ont participé, entre autres, 970 membres de comités locaux de protection de l'enfance. Par ailleurs, des émissions de radio et des messages ont été diffusés dans la région pour attirer l'attention sur des sujets de préoccupation particuliers en matière de justice pour mineurs. Par la suite, 11 détenus mineurs ont été libérés.

Justice transitionnelle

59. Dans mon rapport précédent, j'ai exprimé mon inquiétude devant l'absence de progrès dans la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle. Au cours de la période couverte par le présent rapport, les préparatifs des consultations nationales sur le sujet ont quelque peu avancé. En août, dans le cadre du projet d'appui aux consultations nationales financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, un comité de suivi technique a été créé; il est composé de représentants du Gouvernement, de la société civile, de partenaires internationaux, de l'Organisation des Nations Unies et du Comité directeur tripartite. Le comité de suivi technique a adopté le premier plan de travail trimestriel détaillé des consultations nationales, établi par le BINUB.

60. Du 8 au 10 octobre, le BINUB a organisé, en collaboration avec le Centre international pour la justice transitionnelle, un atelier de formation approfondie destiné aux membres du Comité directeur tripartite et du comité de suivi technique chargé des consultations nationales. Il a en outre aidé à réunir régulièrement un forum de la société civile pour suivre les préparatifs des consultations nationales, consultations qui doivent en principe commencer au début de 2009.

Protection de l'enfance

61. La situation en matière de protection de l'enfance s'est progressivement améliorée au cours de la période à l'examen. Toutefois, des violations graves des droits de l'enfant ont continué d'être signalées, et notamment de nombreux cas de violences sexuelles sur mineures. Seul un petit nombre d'auteurs ont été poursuivis et condamnés. Le BINUB et l'UNICEF ont poursuivi leur activité de renforcement des capacités et ont participé aux travaux de l'équipe burundaise chargée de suivre et de signaler les violations graves des droits de l'enfant.

62. Le BINUB et l'UNICEF ont suivi de près la situation des enfants associés aux groupes armés au Burundi. Deux cent vingt enfants associés aux dissidents présumés du Palipehutu-FNL ont pu être identifiés et délivrés; ils ont été rendus à leur famille et à leur communauté en juin et juillet. En octobre, le Président du Palipehutu-FNL, Agathon Rwaswa, a refusé de relâcher les enfants associés à son mouvement tant que ses exigences politiques n'auraient pas été satisfaites. Le BINUB et l'UNICEF ont continué de faire campagne pour la libération immédiate et sans condition de tous les enfants associés au Palipehutu-FNL.

63. La détention d'enfants dans des prisons pour adultes a continué de poser problème. Le BINUB, l'UNICEF et les partenaires de la plate-forme de la justice pour mineurs, qui comprend le Ministère de la justice, le Bureau du Procureur général et des organisations non gouvernementales nationales et internationales, ont fait des recommandations sur les normes de la justice pour mineurs qui doivent être incluses dans le code pénal et le code de procédure pénale révisés.

Condition des femmes

64. Conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le BINUB a poursuivi ses activités de suivi et de formation sur la protection, les droits et les besoins spécifiques des femmes et sur la promotion de la participation des femmes à la consolidation de la paix. L'examen à mi-parcours des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix a montré que ces projets avaient permis une meilleure prise en compte de la question féminine dans toutes les activités. Suite à cet examen, le BINUB a décidé d'intensifier les activités de consolidation de la paix visant spécifiquement les femmes, en particulier les activités de renforcement des capacités.

65. Le BINUB a soutenu les élues municipales, provinciales et nationales en les formant aux méthodes de lobbying et de création d'un groupe parlementaire féminin. Le 29 octobre, le groupe a tenu une réunion au cours de laquelle ses membres se sont engagés à œuvrer plus activement à la consolidation de la paix et ont rédigé un plan d'action sur les questions législatives intéressant les femmes dans les deux chambres du Parlement.

66. Le 20 juin, le BINUB a commencé à former les officiers supérieurs des forces de défense nationales dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Dans le cadre d'un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix visant à renforcer le rôle des femmes dans les activités de réconciliation, le BINUB a évalué les difficultés rencontrées par les 65 dissidentes présumées du Palipehutu-FNL à Randa et à Buramata, dans la province de Bubanza, et a recommandé des mesures qui pourraient être prises pour leur venir en aide.

IV. La situation humanitaire

67. La hausse importante du prix des produits de base et des semences continue de nuire à la sécurité alimentaire. Les conditions climatiques et le manque de semences, préjudiciables aux récoltes, n'ont fait qu'aggraver une situation déjà précaire.

68. Pour améliorer les capacités de réaction de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire, on a organisé le 24 septembre un atelier sur la réforme des opérations humanitaires, au cours duquel l'approche par groupe thématique a été officiellement adoptée au Burundi.

69. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le retour des réfugiés et le relèvement des communautés, grâce à l'aide financière apportée par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Les organismes des Nations Unies s'emploient à fournir un programme d'aide complet et coordonné aux réfugiés qui rentrent et aux personnes expulsées de la République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'aux

populations d'accueil vulnérables. Depuis le mois de juin, quelque 57 000 réfugiés sont rentrés au Burundi; 19 848 d'entre eux avaient quitté le pays en 1972. Le nombre de réfugiés burundais rentrant dans leur pays a considérablement augmenté en 2008, du fait de la fermeture de camps situés en République-Unie de Tanzanie et du début du rapatriement organisé de réfugiés de longue date. Seuls deux camps de réfugiés burundais restent ouverts en République-Unie de Tanzanie, comptant environ 50 000 personnes qui ont fui le Burundi dans les années 90. En août, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Commission européenne ont indiqué qu'ils appuyaient la naturalisation de 76 000 des 172 000 réfugiés burundais qui voulaient rester en Tanzanie. À ce jour, quelque 6 427 Burundais ont été expulsés de ce pays où ils étaient en situation irrégulière. Ces expulsés ont également reçu l'aide de l'UNICEF et sont réinstallés aux côtés des réfugiés rapatriés.

70. Du fait du retour d'un nombre croissant de réfugiés, ainsi que de l'afflux de Burundais expulsés de la République-Unie de Tanzanie, le besoin d'activités de réinsertion s'est accru pendant la période à l'examen. L'accès à la terre reste à cet égard le plus grand problème, principalement dans les provinces qui comptent le plus grand nombre de rapatriés, notamment Makamba, Muyinga et Ruyigi. Plus de 80 % des anciens réfugiés de 1972 qui sont rentrés sont privés de terres à leur retour, car dans la plupart des cas les terres de leur famille ont été redistribuées par les autorités ou sont occupées depuis les années 70. Cette situation présente des risques sur le plan de la sécurité et a donné lieu à des conflits entre les occupants actuels et les rapatriés qui revendiquent leurs anciennes terres. Le HCR et le Gouvernement fournissent un hébergement temporaire à ces Burundais qui rentrent dans leur pays.

71. La Commission nationale des terres et autres biens mise en place par le Gouvernement recense les conflits ayant trait aux terres et autres biens dans l'ensemble du pays et s'emploie à trouver des solutions amiables. Le 29 octobre, elle a annoncé que, depuis sa création en 2006, elle avait enregistré 10 451 affaires de conflits fonciers, dont 2 211 avaient déjà été réglées. Le BINUB et le HCR ont apporté leur appui à la Commission en renforçant les capacités de cette dernière dans le cadre d'un projet du Fonds pour la consolidation de la paix. En outre, le Comité interministériel chargé de la réforme foncière a organisé en août des consultations nationales auxquelles ont participé les acteurs locaux et nationaux. Ces consultations ont donné lieu à la publication de la stratégie de réforme foncière du Gouvernement, qui consiste entre autres à mettre à jour les dispositions réglementaires et législatives relatives aux terres, à moderniser les services de gestion foncière, à décentraliser la gestion des terres, à apporter des solutions durables aux paysans sans terres et à coordonner la mise en œuvre de la politique foncière.

V. La situation économique

72. D'après les estimations, le taux de croissance réel du produit intérieur brut du Burundi s'élève à 4,5 % pour l'année 2008, ce qui est supérieur au taux de croissance de 2007 mais inférieur aux 6,6 % prévus. Le taux d'inflation a atteint 28,6 % en juin du fait de la hausse du prix des carburants et des produits de base. La récession mondiale devrait se répercuter sur la demande de produits d'exportation

burundais. Le 26 septembre, la Banque mondiale a annoncé le versement de 10 millions de dollars destinés à atténuer les effets de la crise alimentaire.

73. Une mission du Fonds monétaire international (FMI) a constaté en juin que la réforme structurelle du Burundi ne s'effectuait que très lentement, mais que les réformes monétaire et budgétaire avaient bien progressé. La Banque mondiale a pour sa part indiqué que le Burundi pourrait satisfaire en janvier 2009 aux conditions requises pour bénéficier de l'allégement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le 4 août, la Banque mondiale a approuvé une stratégie d'aide-pays pour 2009-2012, dont le montant total est estimé à 309 millions de dollars.

74. Le premier examen annuel du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui est en cours d'achèvement, a fait apparaître des retards dans la réforme du secteur du café, la démobilisation et le programme de stabilité macroéconomique. Le 7 juillet, le Gouvernement burundais et le FMI ont conclu un nouveau programme d'appui à la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Cela fait suite à l'adoption en mai et en juin de trois nouveaux projets de la Banque mondiale, d'un budget total de 80 millions de dollars, concernant l'infrastructure hydrique et électrique, la lutte contre le VIH/sida et la relance de l'agriculture.

75. À la demande du Gouvernement et des partenaires de développement, le PNUD a établi en juillet un fonds commun visant à aider le Gouvernement à coordonner l'aide des donateurs, notamment par l'apport d'un appui technique au secrétariat permanent de la Commission nationale de coordination de l'aide.

VI. Observations

76. Le Burundi a réalisé des progrès appréciables dans des domaines essentiels à la consolidation de la paix. Le pays reste cependant en proie à d'importants problèmes du fait principalement des obstacles auxquels se heurte l'application de l'Accord général de cessez-le-feu, de la méfiance persistante entre les différents acteurs politiques, des restrictions croissantes des libertés, de la lenteur de la lutte contre l'impunité, des violations répétées des droits de l'homme, de l'insécurité et d'un taux de pauvreté élevé.

77. Il y a lieu de se féliciter de la fin des hostilités entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL en mai et du retour à Bujumbura des dirigeants de ce mouvement. Il reste cependant aux parties à surmonter les divergences de vues qui font obstacle à l'application de l'Accord général de cessez-le-feu de septembre 2006. L'impasse actuelle s'explique entre autres par le fait que le Palipehutu-FNL tient à être reconnu comme parti politique sous son nom actuel, avec les risques que cela comporte pour la paix et la stabilité. Le blocage du processus de paix s'aggrave et le risque de reprise des affrontements augmente. Je regrette que, malgré les efforts déployés sur le plan intérieur et l'appui apporté de l'extérieur, les parties n'aient pas encore réussi à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour surmonter leurs divergences et envisager l'avenir dans l'intérêt du pays. J'incite vivement le Gouvernement et le Palipehutu-FNL à ne ménager aucun effort pour parvenir à des compromis difficiles mais nécessaires sur les questions qui ont à ce jour fait obstacle à l'application de l'Accord général de cessez-le-feu. Je leur demande

également de tenir compte des messages récents des dirigeants de l'Initiative régionale pour la paix.

78. Les enfants associés au Palipehutu-FNL ne devraient pas être pris en otage du fait de la lenteur des pourparlers et du processus de démobilisation. Je prie instamment les dirigeants de ce mouvement de les libérer immédiatement et sans condition.

79. Je souhaite exprimer ma gratitude à l'Union africaine, à l'Initiative régionale pour la paix, à la Mission de facilitation sud-africaine et à la Direction politique pour leur soutien sans faille à la consolidation de la paix au Burundi. Bien que le mandat du Facilitateur et de l'Équipe spéciale de l'Union africaine arrive à expiration le 31 décembre 2008, il est essentiel que des efforts continuent d'être déployés à l'échelle régionale et internationale pour que l'Accord général de cessez-le-feu soit appliqué dans son intégralité. Étant donné l'impasse actuelle et l'échéance de plus en plus proche du 31 décembre, l'engagement personnel du Président Museveni et du Président Kikwete, respectivement Président et Vice-président de l'Initiative régionale pour la paix, ainsi que du Président Motlanthe, aux côtés du Facilitateur Charles Nqakula, demeure essentiel. J'encourage vivement les dirigeants de l'Union africaine et de l'Initiative régionale pour la paix à poursuivre leurs efforts en vue de redynamiser le processus de paix de façon à faire appliquer dans son intégralité l'Accord général de cessez-le-feu d'ici au 31 décembre 2008. L'ONU est disposée à les aider. Il faudra que, au-delà de cette échéance, l'Initiative régionale pour la paix et la Mission de facilitation continuent d'assumer leur rôle de garants de ce fragile processus de paix.

80. La reprise des travaux du Parlement est à mon avis encourageante. Cela dit, j'invite le Gouvernement burundais et tous les acteurs nationaux à rester fidèles aux principes énoncés dans la Constitution et à choisir de régler par le dialogue les questions qui les opposent. Le BINUB continue de renforcer les capacités nationales de prévention et de règlement pacifique des conflits dans le cadre de son mandat de consolidation de la paix et la Mission est prête à appuyer ou à faciliter ce dialogue.

81. Je suis préoccupé par le nombre croissant d'arrestations de membres de l'opposition politique et de représentants de la société civile et des médias. Je demande instamment aux autorités de respecter la liberté d'expression et de réunion que consacrent la Constitution et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je demande à cette fin aux autorités d'autoriser les réunions pacifiques, de cesser de détenir des personnes qui n'ont rien fait d'autre qu'exprimer leurs convictions ou leurs opinions et de faire en sorte que tous les détenus bénéficient de procédures régulières et d'un recours judiciaire équitable.

82. Si les violations des droits de l'homme demeurent très préoccupantes, je tiens néanmoins à féliciter le Gouvernement d'avoir récemment pris des mesures de lutte contre l'impunité. La condamnation de 15 personnes incriminées dans le massacre de Muyinga constitue un pas dans la bonne direction. La décision du Gouvernement de traduire en justice les auteurs des meurtres commis à Kinama en 2006 est également encourageante. J'engage instamment le Gouvernement à poursuivre en justice tous les auteurs de violations des droits de l'homme d'une gravité comparable, notamment ceux qui sont impliqués dans le massacre ayant eu lieu à Gatumba en 2004.

83. Je me félicite des progrès réalisés pendant cette période en vue d'organiser des consultations nationales sur l'établissement de mécanismes judiciaires transitoires. Il est essentiel d'établir sans tarder ces mécanismes, pour que le processus de réconciliation nationale puisse s'engager.

84. Le taux élevé de violences sexuelles au Burundi reste préoccupant. J'engage vivement le Gouvernement à ne ménager aucun effort pour remédier à ce problème, notamment en adoptant de nouvelles dispositions législatives, en faisant en sorte que les auteurs de violences sexuelles ne bénéficient d'aucune impunité et en améliorant l'appui apporté sur le plan juridique et social aux victimes de violences sexuelles.

85. Les conditions générales de sécurité se sont quelque peu améliorées au Burundi, mais la population continue d'être victime de nombreux actes de criminalité. Je déplore à cet égard les attaques perpétrées en juillet contre des membres du personnel des Nations Unies. Je suis heureux que le Gouvernement burundais ait assuré que les auteurs de ces actes seraient traduits en justice et que de tels incidents ne se reproduiraient plus.

86. Par son engagement au Burundi, la Commission de la consolidation de la paix a contribué pour beaucoup à promouvoir la paix et la stabilité et à faire en sorte que la communauté internationale ne se désintéresse pas de ce pays. Je tiens à cet égard à souligner l'appui apporté par le BINUB à la Commission, ainsi que le rôle joué par la Mission et le système des Nations Unies, qui ont aidé de façon concertée le Gouvernement à privilégier les aspects prioritaires de la consolidation de la paix auxquels le contexte actuel confère un degré d'urgence supplémentaire.

87. Les projets du Fonds pour la consolidation de la paix ont contribué de façon décisive à la mise en œuvre d'aspects essentiels de la mission de consolidation de la paix du BINUB. Je m'en félicite et tiens à saluer la participation du BINUB et d'autres composantes du système des Nations Unies à la réalisation de ces projets. J'engage vivement le Gouvernement à mobiliser, avec l'appui de la Commission de la consolidation de la paix, du BINUB et d'autres partenaires internationaux, les ressources supplémentaires qui permettront de pérenniser les résultats que certains de ces projets semblent avoir obtenus à ce jour.

88. En collaboration avec tous les partenaires concernés, le BINUB continuera d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre des réformes sectorielles en matière de sécurité et à mener à bien le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Il convient à cet égard d'adopter une nouvelle stratégie qui contribue à la stabilisation immédiate de la situation, tout en préparant à plus long terme la réinsertion durable des anciens combattants. J'encourage le Gouvernement, la Banque mondiale et les autres partenaires à établir rapidement, avec l'appui du BINUB et du PNUD, un nouveau mécanisme de financement des programmes de démobilisation et de réintégration qui soit propre au Burundi, le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion de la Banque mondiale arrivant à échéance le 31 décembre. Parallèlement à ces efforts, il faut également que les partenaires internationaux veillent, sous la direction de la Banque mondiale, à ce que les ressources nécessaires aux besoins urgents en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration soient toujours immédiatement disponibles au cas où le processus de paix se débloquerait. J'encourage également vivement l'Union africaine à proroger le mandat de son Équipe spéciale, qui a contribué de façon décisive à convaincre le Palipehutu-FNL qu'il serait protégé lorsqu'il participerait au processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

89. Je me félicite de l'établissement par le Gouvernement de la Commission électorale nationale, indépendante et permanente et attends avec intérêt la nomination de ses membres selon des procédures ouvertes à tous, qui serait un premier pas important pour la crédibilité du processus électoral à venir. En attendant, j'exhorte le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instaurer des conditions propices à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques. L'ONU est prête à apporter son aide à cette fin.

90. Étant donné les problèmes persistants et les tâches inachevées dont il est fait mention dans le présent rapport, je recommande au Conseil de sécurité de proroger pour une période de 12 mois le mandat du BINUB, qui arrivera à expiration le 31 décembre 2008. Compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain, il importerait cependant que le Conseil procède à un examen de ce mandat au mois de juin 2009 au plus tard.

91. Pour faciliter l'examen du mandat qu'il est proposé d'effectuer en juin 2009, je compte dépêcher au Burundi au début de l'année 2009 une mission intégrée d'évaluation technique, qui consultera toutes les parties prenantes sur place et formulera des recommandations sur l'orientation future du BINUB, en tenant compte des progrès qui auront été réalisés et des problèmes qui subsisteront. Ces recommandations seront présentées dans mon rapport de mai 2009, y compris le calendrier et les conditions du transfert éventuel du BINUB, qui relèverait non plus du Département des opérations de maintien de la paix mais du Département des affaires politiques. Ce dernier continuerait à recevoir l'appui du PNUD et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le mandat du BINUB consistant en grande partie à appuyer les efforts régionaux de facilitation et l'instauration et la consolidation de la paix.

92. Si le Conseil de sécurité approuve la prorogation du mandat du BINUB recommandée plus haut, le BINUB continuera, en coopération avec d'autres partenaires, à jouer un rôle important sur le plan politique en aidant l'Initiative régionale pour la paix, la Mission de facilitation et l'Union africaine à mener à bien cette dernière phase décisive du processus de paix au Burundi.

93. Compte tenu des résolutions 1719 (2006) et 1791 (2007) du Conseil de sécurité et étant donné l'interdépendance des divers conflits que connaît la région, il convient de renforcer les modalités actuelles de coopération du BINUB et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

94. En dernier lieu, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble du personnel du BINUB qui, sous la direction de mon Représentant exécutif pour le Burundi, Youssef Mahmoud, a continué d'œuvrer sans relâche en faveur de la paix au Burundi, parfois dans des conditions difficiles. Je suis également reconnaissant à tous les autres membres du personnel des Nations Unies qui se sont employés à coordonner leur action en faveur de la consolidation de la paix au Burundi et du relèvement rapide de ce pays. Enfin, je félicite les organisations non gouvernementales et les partenaires bilatéraux et multilatéraux de leur engagement sans faille et de leurs généreuses contributions.